

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: BRODITEC P-17F

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: FR-2023-0012

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0030104-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	2
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	15
5.1. Consignes d'utilisation	15
5.2. Mesures de gestion des risques	17
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	18
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	18
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	18
6. Autres informations	19

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

BRODITEC P-17F
BRODITOP STRIKE PF
BRODITOP MATRIX PF
BRODITOP LC PF
ZED STRIKE PF
ZED MATRIX PF
ZED LC PF
RODIBROD STRIKE PF
RODIBROD MATRIX PF
RODIBROD LC PF
PROTEMAX STRIKE PF
PROTEMAX MATRIX PF
PROTEMAX LC PF
DEVILTOP STRIKE PF
DEVILTOP MATRIX PF
DEVILTOP LC PF
ZAPI-TOP STRIKE PF
ZAPI-TOP MATRIX PF
ZAPI-TOP LC PF
ZAPI-RAT STRIKE PF
ZAPI-RAT MATRIX PF
ZAPI-RAT LC PF
FLUO PAT' BF

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation

Nom	ZAPI S.p.A.
Adresse	via Terza Strada 12 35026 Conselve Italie

Numéro de l'autorisation

FR-2023-0012

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3

FR-0030104-0000

Date de l'autorisation

17/02/2023

Date d'expiration de l'autorisation

16/02/2028

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

ZAPI S.P.A.

Adresse du fabricant

VIA TERZA STRADA 12 35026 CONSELVE Italie

Emplacement des sites de fabrication

VIA TERZA STRADA 12 35026 CONSELVE Italie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active

11 - Brodifacoum

Nom du fabricant

P.M. TEZZA S.R.L. (Art. 95 list: ACTIVA S.R.L.)

Adresse du fabricant

VIA DEL LAVORO 326 37050 ANGIARI (VR) Italie

Emplacement des sites de fabrication

VIA TRE PONTI 22 37050 S.MARIA DI ZEVIO (VR) Italie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0,0017

2.2. Type de formulation

RB - Appât prêt à l'emploi (pâte)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestiques – Non professionnels – Intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Mus musculus
Nom commun: Souris domestique
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:
Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 30-50 grammes d'appât par point d'appât tous les 2-5 mètres
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
30-50 grammes d'appât par point d'appât tous les 2-5 mètres

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement : paquet contenant la quantité maximale de 150 g de produit (contre les rats et souris).

Sachet en papier de pâte emballé individuellement :

- Pour les stations d'appâts pré-remplies : 10 g ou 15 g
- Pour les autres types de conditionnement : 15 g

Sachet en papier (15 g) de pâte emballé individuellement et conditionné en :

- Blister (PVC ou PVC + carton) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD /PET ou PEBD /OPA/PET) (de 30 g jusqu'à 150 g) ;

- Seau ou pot (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans revêtement intérieur (PEBD) (de 30 g jusqu'à 150 g) ;

- Seau ou pot (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD /OPA/PET) (de 30 g jusqu'à 150 g) ;

- Sachet (PEBD ou PEBD /OPA ou PEBD /PET ou PEBD /OPA/PET) (de 30 g jusqu'à 150 g) ;-

- Boîte métallique électrolytique non couchée avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 30 g jusqu'à 150 g) ;

- Boîte (carton) avec sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 30 g jusqu'à 150 g) ;

- Boîte (carton) contenant à l'intérieur une ou plusieurs boîtes d'appâtage pré-remplies* (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD /OPA/PET)* (de 30 g jusqu'à 150 g) ;

- Sachet (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) contenant à l'intérieur une ou plusieurs boîtes d'appâtage pré-remplies* (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 30 g jusqu'à 150 g) ;

* les stations d'appât peuvent être enveloppées dans un film protecteur en polyoléfine

--

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.
--

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.
--

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.
--

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.
--

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Rats – Non professionnels – Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: Rattus rattus
Nom commun: Rat noir
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

Intérieur
Intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:
Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 60-80 grammes d'appât par point d'appât tous les 5-10 mètres.
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
60-80 grammes d'appât par point d'appât tous les 5-10 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement : paquet contenant la quantité maximale de 150 g de produit (contre les rats et souris).

Sachet en papier de pâte emballé individuellement :

- Pour les stations d'appâts pré-remplies : 10 g ou 15 g
- Pour les autres types de conditionnement : 15 g

Sachet en papier (15 g) de pâte emballé individuellement et conditionné en :

- Blister (PVC ou PVC + carton) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD /PET ou PEBD /OPA/PET) (de 30 g jusqu'à 150 g) ;
- Seau ou pot (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans revêtement intérieur (PEBD) (de 30 g jusqu'à 150 g) ;
- seau ou pot (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD /OPA/PET) (de 30 g jusqu'à 150 g) ;
- Sachet (PEBD ou PEBD /OPA ou PEBD /PET ou PEBD /OPA/PET) (de 30 g jusqu'à 150 g) ;
- Boite métallique électrolytique non couchée avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 30 g jusqu'à 150 g) ;
- Boîte (carton) avec sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 30 g jusqu'à 150 g) ;

- Boîte (carton) contenant à l'intérieur une ou plusieurs boîtes d'appâtage pré-remplies* (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD /OPA/PET)* (de 30 g jusqu'à 150 g) ;

- Sachet (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) contenant à l'intérieur une ou plusieurs boîtes d'appâtage pré-remplies* (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 30 g jusqu'à 150 g) ;

* les stations d'appât peuvent être enveloppées dans un film protecteur en polyoléfine.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Rats – Non professionnels – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur Autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 60-80 grammes d'appât par point d'appât tous les 5-10 mètres. Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 60-80 grammes d'appât par point d'appât tous les 5-10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement : paquet contenant la quantité maximale de 150 g de produit (contre les rats et souris). Sachet en papier de pâte emballé individuellement : - Pour les stations d'appâts pré-remplies : 10 g ou 15 g - Pour les autres types de conditionnement : 15 g Sachet en papier (15 g) de pâte emballé individuellement et conditionné en : - Blister (PVC ou PVC + carton) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD /PET ou PEBD /OPA/PET) (de 30 g jusqu'à 150 g) ; - Seau ou pot (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans revêtement intérieur (PEBD) (de 30 g jusqu'à 150 g) ;

- seau ou pot (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD /OPA/PET) (de 30 g jusqu'à 150 g) ;

- Sachet (PEBD ou PEBD /OPA ou PEBD /PET ou PEBD /OPA/PET) (de 30 g jusqu'à 150 g)

- Boite métallique électrolytique non couchée avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 30 g jusqu'à 150 g) ;

- Boîte (carton) avec sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 30 g jusqu'à 150 g) ;

- Boîte (carton) contenant à l'intérieur une ou plusieurs boîtes d'appâtage pré-remplies* (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD /OPA/PET)* (de 30 g jusqu'à 150 g) ;

- Sachet (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) contenant à l'intérieur une ou plusieurs boîtes d'appâtage pré-remplies* (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 30 g jusqu'à 150 g) ;

* les stations d'appât peuvent être enveloppées dans un film protecteur en polyoléfine.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas utiliser le produit près de plans d'eau ou cours d'eau (e.g. rivières, étangs, cours d'eau, digues, canaux d'irrigation).

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Souris et rats – Professionnels – Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: -Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés -Points d'appâts couverts et protégés
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Souris : 30-50 grammes d'appât par point d'appât tous les 2-5 mètres. Rats : 60-80 grammes d'appât par point d'appât tous les 5-10 mètres. Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Souris :

30-50 grammes d'appât par point d'appât tous les 2-5 mètres.

Rats :

60-80 grammes d'appât par point d'appât tous les 5-10 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 5 kg.

Sachet en papier (10 et 15 g) de pâte emballé individuellement et conditionné en :

- Seau (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans revêtement intérieur (PEBD) (de 5 kg jusqu'à 25 kg)

- Seau (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec sachets intérieurs (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) chaque sachet contenant jusqu'à 1 kg de produit (de 5 kg jusqu'à 25 kg)

- Carton ou une boîte (carton) avec revêtement intérieur (PEBD) (de 5 kg jusqu'à 25 kg)

- Carton ou une boîte (carton) avec sachets intérieurs (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) chaque sachet contenant jusqu'à 1 kg de produit (de 5 kg jusqu'à 25 kg)

- Carton ou une boîte (carton) contenant à l'intérieur une ou plusieurs boîtes d'appâtage pré-remplies* (PP ou PET ou PVC ou PEHD) (de 5 kg jusqu'à 25 kg)

- Sac (PEBD ou PEBD/papier) (de 5 kg jusqu'à 25 kg)

* les stations d'appât peuvent être enveloppés dans un film protecteur en polyoléfine.

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Souris et rats -- Professionnels – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides.

Nom scientifique: Mus musculus

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom commun: Souris domestique
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: Rattus norvegicus
Nom commun: Rat brun
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: Rattus rattus
Nom commun: Rat noir
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

Extérieur

Extérieur
Autour des bâtiments

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:
-Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés

-Points d'appâts couverts et protégés

-Application directe de l'appât prêt à l'emploi dans les terriers

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Souris: 30-50 grammes d'appât par point d'appât tous les 2-5 mètres. Rats : 60-80 grammes d'appât par point d'appât tous les 5-10 mètres.

Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

Souris:

30-50 grammes d'appât par point d'appât tous les 2-5 mètres.

Rats :

60-80 grammes d'appât par point d'appât tous les 5-10 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 5 kg.

Sachet en papier (10 et 15 g) de pâte emballé individuellement et conditionné en :

- Seau (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans revêtement intérieur (PEBD) (de 5 kg jusqu'à 25 kg)

- Seau (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec sachets intérieurs (PEBD ou PEBD/OPA

ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) chaque sachet contenant jusqu'à 1 kg de produit (de 5 kg jusqu'à 25 kg)

- Carton ou une boîte (carton) avec revêtement intérieur (PEBD) (de 5 kg jusqu'à 25 kg)

- Carton ou une boîte (carton) avec sachets intérieurs (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) chaque sachet contenant jusqu'à 1 kg de produit (de 5 kg jusqu'à 25 kg)

- Carton ou une boîte (carton) contenant à l'intérieur une ou plusieurs boîtes d'appâtage pré-remplies* (PP ou PET ou PVC ou PEHD) (de 5 kg jusqu'à 25 kg)

- Sac (PEBD ou PEBD/papier) (de 5 kg jusqu'à 25 kg)

* les stations d'appât peuvent être enveloppés dans un film protecteur en polyoléfine.

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement (sauf en cas d'application directement dans un terrier).
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

Pour l'application directe dans les terriers :

- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants.
- Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons)

éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas utiliser le produit près de plans d'eau ou cours d'eau (e.g. rivières, étangs, cours d'eau, digues, canaux d'irrigation).

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

UTILISATEURS PROFESSIONNELS

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés tous les 2 à 3 jours (pour le traitement contre les souris) ou 5 à 7 jours (pour le traitement contre les rats) après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

UTILISATEURS PROFESSIONNELS

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.
- Éliminer les cadavres des rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants :
- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés.
- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.
- Éliminer les cadavres de rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
 - Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche.
- En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.
Informations au personnel de santé / au médecin:
Initié les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
 - Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...]».
 - Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de stockage : 2 ans
- Conserver à une température inférieure à 35 °C.
- Protéger de la lumière.
- Ne pas stocker à proximité des denrées alimentaires et boissons destinées à la consommation humaine et animale.

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.